



DOSSIER DE PRESSE

AMENAGEMENT DU SITE HISTORIQUE DU « BOIS DU THOURAUD » PREMIER MAQUIS CREUSOIS

Samedi 2 juillet 2011

Lieu d'Histoire

Le martyr de jeunes résistants

Été 1943 : sur les conseils d'une organisation de la Résistance nommée « Ceux de la Libération », un groupe d'une quinzaine de jeunes gens trouve refuge au cœur de la campagne creusoise. Issus de diverses communes voisines mais aussi d'autres départements, ils sont plusieurs à être réfractaires au STO et bénéficient de nombreux soutiens parmi les villageois alentour.

Pourtant, suite à une dénonciation, ce groupe va connaître l'horreur au matin du 7 septembre 1943, avec l'irruption d'un détachement de troupes allemandes. 7 d'entre eux seront tués sur place, 8 autres seront déportés et parmi eux 5 mourront dans les camps nazis. Ce sont donc au total 12 noms qui sont à jamais gravés sur le monument du Bois du Thouraud.

Préserver le souvenir

Chaque année, une cérémonie officielle réunissant les représentants de l'Etat, du Conseil Général, de la commune de Maisonnisses, mais aussi les membres de l'Association des Amis des Fusillés du Bois du Thouraud, rend hommage à ces victimes et rappelle leur sacrifice pour la Liberté. Cette cérémonie a lieu devant le monument conçu par l'architecte Guillon, de Guéret ; monument dont l'érection fut l'occasion de restaurer la sape qu'habitaient les maquisards.

En se portant acquéreur de la parcelle sur laquelle est situé le monument, afin de la remettre à la disposition de la commune de Maisonnisses pour qu'elle en assure l'aménagement, le Conseil Général a voulu contribuer à la préservation d'un des lieux emblématiques de la Résistance dans le département. Une convention a été signée en décembre 2009, qui prévoit une mise à disposition de cette parcelle pour une durée de 30 ans renouvelable par tacite reconduction. Ainsi la commune a-t-elle pu se lancer dans une opération visant à l'aménagement du site.

Lieu de Mémoire

Rendre le lieu plus accessible

La commune de Maisonnisses s'est associée les services du paysagiste Alain Freytet, afin de traiter la valorisation du site dans un souci d'insertion à son environnement, non seulement naturel mais également historique. Le projet qui en a découlé s'est donc attaché à :

1. **Rendre le lieu plus accessible** : traitement et aménagement de la piste qui descend au monument ; création d'un sentier permettant d'accéder au monument plus directement, tout en proposant une boucle passant par des ambiances de sous-bois et de rochers ; traitement du parvis du monument en égalisant le sol ; aménagement d'un accès facile à la sape.
2. **Restaurer les éléments historiques** : restauration de la sape en reprenant son étanchéité ; restauration de la deuxième sape ; réaménagement de la pêcherie qui servait aux maquisards ; réouverture de la clairière autour du monument et de la sape pour faire venir un peu de lumière.
3. **Evoquer plus fortement la mémoire des fusillés** : installation des portraits des jeunes fusillés et déportés sur le monument ; mise en place d'une grande photo en lave émaillée dans la sape et dans le chaos représentant les jeunes maquisards dans la sape ; évocation de la présence des maquisards à proximité du plan d'eau par la restauration du lieu et la présence d'objets du quotidien ; création d'un « sentier des maquisards » sous la forme d'une petite boucle partant de la sape, descendant vers la pêcherie et remontant par le chaos de pierre.
4. **Mettre en place une signalétique** : reprise du panneau d'accueil avec notamment un plan du site ; mise en place de balises directionnelles ; mise à disposition du public d'un petit livret d'interprétation du site.

Partenariat financier

Le plan d'aménagement pour la sauvegarde et la conservation du site historique du Bois du Thouraud, Premier Maquis Creusois, a coûté la somme de 68.971€ HT. Il a fait l'objet d'un partenariat financier : Pays du Sud Creusois (55%), le Conseil Général de la Creuse (15%), CIATE Creuse-Thaurion-Gartempe (10%). La Commune de Maisonnisses, maître d'ouvrage de l'opération, finance 20%.

Procédure de protection au titre des monuments historiques

Le Conseil Général a lancé, en janvier 2011, une procédure auprès du conservateur régional des monuments historiques du Limousin dans le but de faire bénéficier le site du Bois du Thouraud d'une mesure de protection au titre des monuments historiques. Cette procédure est relativement longue. Le dossier a franchi une première étape. On devrait connaître la décision des services de l'Etat d'ici la fin de l'année 2011. Une mesure de protection serait de nature à renforcer l'attractivité du site et son rôle de lieu de mémoire.